

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
02/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdallah (Régnv), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération : 2023-087-CC

**OBJET : ROANNAISE DE L'EAU - MODIFICATION DES STATUTS SUITE À
L'APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-087-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 21/11/2023

Affichage - 21/11/2023

l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2023-087-CC

**OBJET : ROANNAISE DE L'EAU - MODIFICATION DES STATUTS SUITE À
L'APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Monsieur le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Vu l'article L211-7 du code de l'environnement ;

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » et notamment la compétence eau potable ;

Vu la délibération du conseil de communauté de la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable du 8 juin 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Urfé du 22 juin 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Marcigny du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Loire Forez Agglomération du 12 septembre 2023 ;

Considérant que les Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé ainsi que la Communauté D'agglomération Loire Forez et la Communauté de Communes de Marcigny ont sollicité Roannaise de l'eau pour l'exercice des compétences GEMAPI à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que ces demandes d'adhésion s'inscrivent dans la préparation d'un nouveau contrat territorial Aix Isable pour les premières et dans une demande de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre du contrat territorial rive gauche de la Loire pour la dernière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les adhésions des Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé, de Marcigny et de la Communauté d'Agglomération, Loire Forez à Roannaise de l'eau pour l'exercice des compétences GEMAPI ;
- **DE PRÉCISER** que ces adhésions interviendront au 1^{er} janvier 2024 ;
- **DE DEMANDER** la modification des statuts de Roannaise de l'eau aux Préfets de la Loire et du Rhône ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document en lien avec la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-087-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Affichage : 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération : 2023-087-CC

OBJET : ROANNAISE DE L'EAU - MODIFICATION DES STATUTS SUITE À L'APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint Symphorien de Lay,
Le 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-087-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

En l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

